

Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité visant à faciliter l'accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées

Marrakech, 17 – 28 juin 2013

ACTE FINAL

adopté par la conférence diplomatique le 27 juin 2013

Conformément à la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarantième session (22^e session extraordinaire) tenue en décembre 2012 de convoquer une conférence diplomatique en juin 2013, et à la suite des préparatifs effectués par le comité préparatoire de ladite conférence et l'OMPI, ainsi que par le Gouvernement du Royaume du Maroc, la Conférence diplomatique pour la conclusion d'un traité visant à faciliter l'accès des déficients visuels et des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées a été convoquée par l'OMPI et s'est tenue à Marrakech du 17 au 28 juin 2013.

La conférence diplomatique a adopté, le 27 juin 2013, le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées. Ledit Traité de Marrakech a été ouvert à la signature le 28 juin 2013.

Il est entendu, aux termes de l'article 21 du traité, qui prévoit que les versions en français, anglais, arabe, chinois, espagnol et russe de l'exemplaire original signé font également foi, que ces versions font foi à la suite de l'adoption du traité après que le Directeur général de l'OMPI, après consultation du Président de la conférence diplomatique pour la conclusion du traité, a officiellement certifié que les différentes versions sont conformes les unes aux autres.

EN FOI DE QUOI, les soussignés, étant dûment autorisés à cet effet, ont signé le présent Acte final à Marrakech le 28 juin 2013 :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Angola, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Djibouti, Égypte, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Gambie, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Siège, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Tadjikistan, Tchad, Togo, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Uruguay, Vanuatu, Union européenne (129).

[Fin du document]